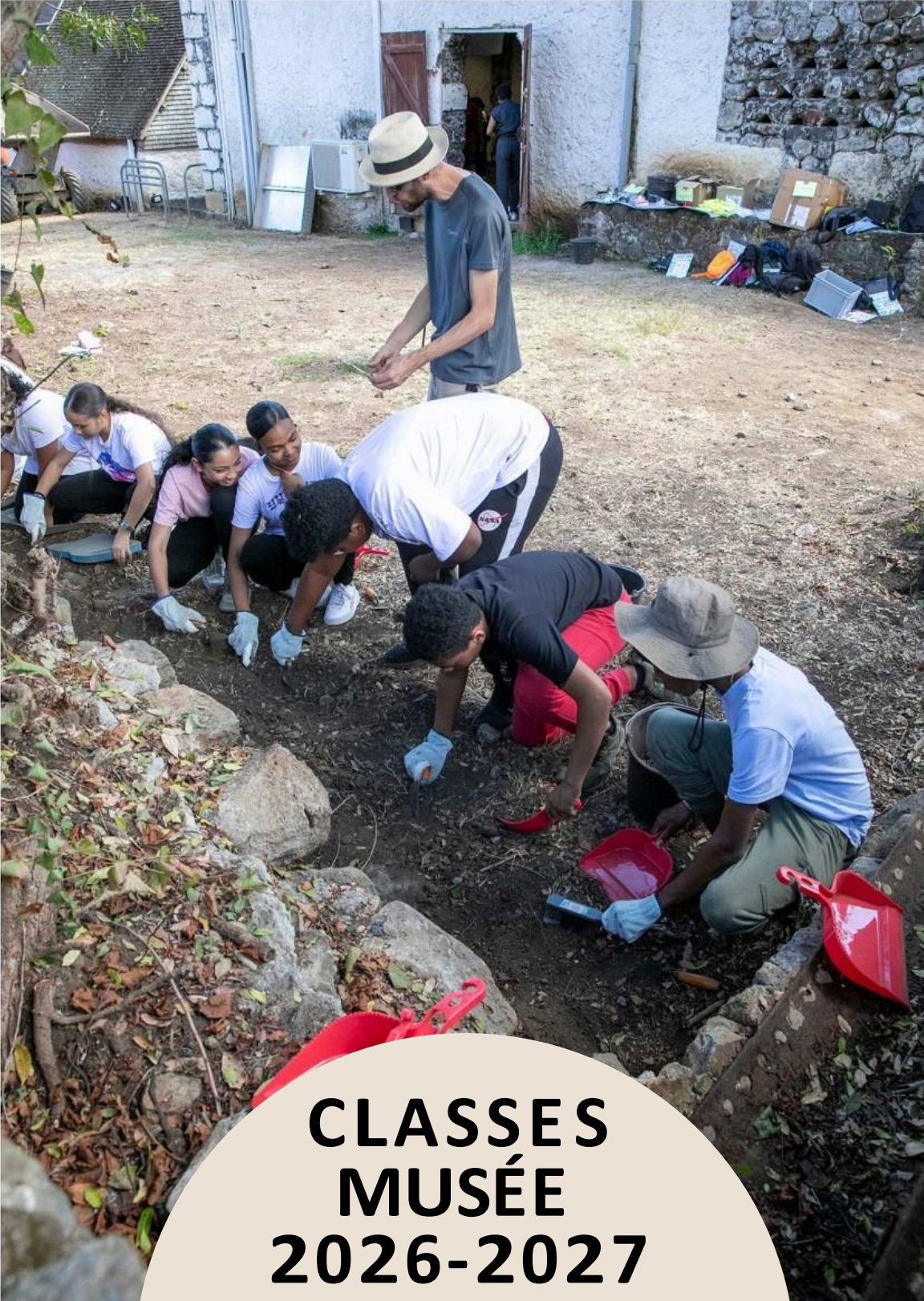




CLASSES MUSÉE 2026-2027

AMBASSADEURS
DU MUSÉE DE VILLÈLE



MUSÉE DE VILLÈLE
histoire de l'habitation et de l'esclavage



MONUMENT



HISTORIQUE

B I E N V E N U E

Présentation

LE MUSÉE DE VILLÈLE HISTOIRE DE L'HABITATION ET DE L'ESCLAVAGE



Situé à Saint-Gilles-les-Hauts, dans la commune de Saint-Paul, le musée historique de Villèle a été inauguré en 1976 au cœur de l'ancienne habitation Panon-Desbassayns, dont ont hérité les De Villèle à la mort d'Omblin Panon-Desbassayns. Jusqu'en 1988, il est resté rattaché au musée Léon Dierx.

Malgré les efforts du Conseil départemental, le développement du musée progresse lentement jusqu'en 2016. Toutefois, des aménagements d'espaces, des campagnes de restauration, un enrichissement des collections et une informatisation de l'inventaire sont réalisés. Parallèlement, l'offre pédagogique, ainsi que les actions scientifiques et culturelles, se renforcent, avec une attention particulière portée à l'implication des habitants et des associations locales.

Après la chapelle pointue et ses abords qui sont classés au titre de monuments historiques à partir de 1970, c'est l'intégralité du site qui bénéficie de la mesure en 1997. Onze ans plus tard, l'ensemble du domaine est inscrit au titre des monuments historiques. Ce lieu constitue un exemple complet d'un ancien domaine agricole sucrier de La Réunion, associant maison de maître, dépendances et installations industrielles. Il témoigne de l'histoire des grandes familles créoles et des modes d'organisation sociale et économique de l'île du XVIII^e au XIX^e siècle.

A propos d u **FUTUR MUSÉE**



En 2018, année du 170^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage et du lancement du Gran 20 Désanm à Villèle, le département initie un vaste projet pour doter La Réunion d'un musée dédié à l'esclavage.

En préfiguration, les équipes du musée ont lancé un portail multilingue (portail-esclavage-reunion.fr), initié un atlas de l'habitation et de l'esclavage, repensé la médiation culturelle et intégré la valorisation du patrimoine paysager et historique.

Le nouveau musée explorera comment des systèmes ont déshumanisé des individus pour les exploiter, en exposant le fonctionnement sociologique et culturel des habitations coloniales.

Il montrera la coexistence entre l'archaïsme de l'esclavage et la modernité industrielle, tout en rendant compte de l'histoire locale et régionale, du fait esclavagiste et du monde singulier de l'habitation.

LABELLISATION "CLASSE MUSÉE"

Les modalités de sélection et de participation



UN LABEL D'EXCELLENCE

Sans attendre l'ouverture de la nouvelle structure, l'équipe scientifique et pédagogique du musée de Villèle propose pour l'année scolaire 2026-2027 un dispositif de labellisation « classe musée » à destination des établissements du second degré.

Cette labellisation a pour objectif d'apporter un soutien privilégié du musée à des projets pluridisciplinaires pour leur originalité et leur intérêt scientifique et pédagogique.



UN PROJET PLURIDISCIPLINAIRE

Pour qu'une classe soit labellisée il faut proposer un projet pluridisciplinaire associant trois disciplines, dont obligatoirement un professeur d'histoire-géographie. Un porteur de projet est identifié dans l'équipe. La labellisation est annuelle.

- Il est aussi possible à un établissement d'être labellisé à condition que ce dernier s'engage pour un projet de trois ans. Cette labellisation lui permettra d'utiliser le label (logo) dans sa communication.
- Une seule classe par établissement peut être labellisée.
- Un nombre limité de classes est labellisé (maximum de 5), en plus des visites pédagogiques ouvertes à tous les établissements.



L'établissement de la classe labellisée **S'ENGAGE À**



ASSURER AU MOINS DEUX SORTIES POUR LA CLASSE (VISITE AU MUSÉE / MISE EN VALEUR DES TRAVAUX EN FIN D'ANNÉE).



PROPOSER AU MOINS UNE ACTIVITE CULTURELLE (CONTES, MALOYA, MORINGUE, THÉÂTRE...) À LA CLASSE LABELLISÉE.



LES PROJETS DOIVENT OBLIGATOIREMENT S'INSCRIRE DANS UNE SÉRIE DE THÈMES PROPOSÉS PAR LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DU MUSÉE.



Pour les années scolaires
2026-2027 et 2027-2028,
LES THÈMES RETENUS SONT

01

LA VIE SUR UNE
HABITATION.

02

LA VIE QUOTIDIENNE
DES ESCLAVES.

03

RÉVOLTES ET
MARRONNAGES.

04

ABOLITIONS ET
ABOLITIONNISTES.

05

LA TRAITE NÉGRIÈRE
INDIANOCÉANIQUE.

06

LE CODE NOIR ET LES
LETTRES PATENTES
DE 1723.

07

LES FEMMES ET
L'ESCLAVAGE.

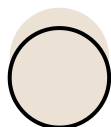
08

LE TRAVAIL SERVILE À
BOURBON JUSQU'EN
1848.

09

ESCLAVES ET
MACHINES.

Les apports du musée aux **CLASSES LABELLISÉES**



UN SOUTIEN PRIVILÉGIÉ À TRAVERS :

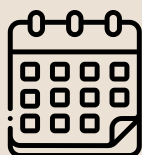
(TOUS LES ÉLÉMENTS NE SONT PAS FORCÉMENT CUMULÉS)

- Une priorité pour les visites sur site avec un accueil pédagogique ciblé sur le projet.
- Une priorité dans le prêt d'expositions.
- La venue dans l'établissement durant l'année d'un médiateur du musée ou d'un professeur relais pour faire un point sur le projet.
- Un point d'étape est fait avec les porteurs de projets en visioconférence à deux reprises (novembre / février).
- La venue dans l'établissement durant l'année scolaire d'un spécialiste de la question.
- Une formation des enseignants (PRAF / visioconférence via la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage ou le musée lui-même).
- La projection d'un film ou documentaire avec débat.
- Une activité proposée par une association ou un artiste dans l'établissement (contes, maloya ...) qui serait prise en charge par l'établissement, le département, la région (résidence d'artiste...).
- Une sortie sur le terrain (Savane de Villèle / Eperon ou ailleurs).
- Un partenariat avec un établissement scolaire de l'Hexagone.
- Un partenariat avec des musées de l'Hexagone qui accepteraient de mettre en valeur les productions de La Réunion dans l'objectif de construire des liens entre établissements via les structures muséales.
- La mise en valeur en fin d'année scolaire.

Les élèves des classes labellisées **SONT RÉCOMPENSÉS**



Les élèves des classes labellisées sont récompensés en fin d'année et gratifiés d'un diplôme « d'ambassadeur du musée ». Les élèves de collège (relevant du Conseil départemental) bénéficieront, pendant leur minorité, de la gratuité d'entrée pour eux et un accompagnateur.



- Dépôt des dossiers de candidature pour l'année 2026-2027 : **vendredi 27 mars 2026.**
- Date des réponses aux classes labellisées : **vendredi 10 avril 2026.**
- La candidature se fait via un formulaire spécifique.



Nos partenaires

Rectorat de La Réunion (DAAC)

Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage

Académie de l'île de La Réunion. *Arts, Lettres & Sciences*



CONTACT

Dominique.dindar-euphrasie@cg974.fr
Sabine.Montrouge@ac-reunion.fr